



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires juridiques

Service recouvrement des taxes Domaine
Public Foires et Marchés

Tél. 04 94 36 31 00 - Fax. 04 94 36 82 18
secretariatemplacement@mairie-toulon.fr

DEMANDE D'OCCUPATION D'UN EMPLACEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE D'UN ÉVÉNEMENT

• Demandeur

Nom et Prénom:

Agissant en qualité de :

Adresse :

Code postal : Commune :

Identité de l'entreprise ou de l'association :

Tél. fixe : Tél. portable :

Email :

• Personne présente le jour de l'événement :

Nom : Tél. portable :

• Objet de la demande

Objet / motif :

Rassemblement festif et musical de plus de 500 personnes :

Nombre estimatif de participants :

Événement présentant un caractère sensible (événement culturel, politique...) :

Nombre estimatif de participants :

Événement à but lucratif de plus de 1500...):

Nombre estimatif de participants :

Pour toute autre événement :

Nombre estimatif de participants :

Lieu :

Dates et horaires de l'événement :

Dates et horaires d'installation :

Dimensions d'occupations souhaitées (en mètre) :

Longueur : Largeur : Surface (en m²) :

Matériel utilisé :

• **Documents nécessaires à l'examen de la demande**

Les documents suivants doivent impérativement être joints à la présente demande :

- Extrait Kbis (moins de 3 mois) **ou** récépissé d'enregistrement à la chambre des métiers **ou** statuts associatifs,
- Photos du matériel utilisé ou des supports prévus,
- Photos de l'emplacement désiré ainsi que son environnement,
- Croquis précis avec :
 - mention des dimensions de l'emplacement,
 - plan de positionnement du matériel,
 - plan de l'environnement mitoyen (rue, commerces, restaurants...).

• **Mesures de sécurité**

L'organisateur est responsable de l'événement qu'il organise.

À ce titre, l'organisateur devra saisir les **services de la Préfecture du Var** pour déclarer le dispositif de sécurité prévu pour l'événement. Concernant **les événements à but lucratif de plus de 1 500 personnes, c'est le service Emplacements qui se chargera de le déclarer auprès des services de la Préfecture 1 mois avant.**

Le service Emplacements se réserve le droit de vous réclamer des documents supplémentaires en fonction des demandes. Dans les cas où votre événement prévoit une occupation sur trottoir, un passage piéton de **1,40 m minimum devra être conservé.**

Les demandes devront être formulées au minimum **1 mois avant** la date souhaitée et **4 mois avant** pour **les événements de plus de 1500 personnes**

Enfin, en fonction des caractéristiques de votre événement, la ville se réserve le droit d'organiser une réunion sur site afin de fixer ensemble les mesures de sécurité liées à votre événement.

Toute demande incomplète ne pourra être étudiée

Date : Signature :

• **Partie réservée à l'administration**

Bordereau d'envoi Préfecture Var

Désignation des pièces jointes :

Avis de la Police Municipale, Avis Sécurité Civile Communale, Avis Direction Évènements et manifestation, Avis Voirie.

**Pour le Maire de TOULON
Laurent JEROME
Adjoint au Maire**